CCAS d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

CCAS DELIBERATION N°2025 02

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 060-216002105-20250227-DELIBCCAS202502-BF

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Convocation du	**10 FEVRIER 2025**
Affichage du	**10 FEVRIER 2025**

Nombre de membres en exercice	**09**
Nombre de présents	**05**
Nombre de votants	**06**
PROCURATIONS	**01**

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2024

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-SEPT février à SEIZE heures, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Président.

Présents :
Christiane VAN BOXSTAEL, James MARECHALLE, Anne-Luce FUSZ, Elu(e)s membre du CCAS, et Patrick GRARE, Dehiba MARTIN, membre(s) du CCAS,

Absents :
Régis ROSELLE, Julie SPIRA, Excusée, Guy DUPONT, Pouvoir à Christiane VAN BOXSTAEL

Secrétaire : Christiane VAN BOXSTAEL

Sous la présidence de Madame Christiane VAN BOXSTAEL, l'assemblée délibérante du CCAS examine le compte administratif de 2024, qui s'établit ainsi

	FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
Dépense :	21 343.17 €	0 €
Recette :	16 363.52 €	1 500 €
Résultat de l'exercice	- 4 979.65 €	+ 1 500 €

L'assemblée délibère, à la majorité
(Abst : Anne FUSZ)
(Absence du Président)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif du budget du CCAS 2024.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

Le Président
Jean-Marie NIGAY

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355